

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011

Réception par le Prefet : 14/11/2011

Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-11-1-2

Séance du mercredi 9 novembre 2011

### REPARTITION DU CREDIT SECOURS EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide la répartition du crédit « secours » en faveur des anciens combattants et victimes de guerre ou à leur famille, telle que présentée en annexe au rapport ;
- autorise le versement des aides accordées aux bénéficiaires pour un montant total de 2 500 €, à prélever sur le programme J618, chapitre 65, fonction 58, nature 6512, opération 2011-J618-17058.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions